

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE de BRIEY

Département de
Meurthe &
Moselle

Séance Ordinaire du 8 février 2005
Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
BRIEY

Conseillers en
Exercice : 27

Convoqué le
2 février 2005

Affiché le
11 février 2005

L'an deux mille cinq, le huit février à vingt heures, le conseil municipal de BRIEY, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy VATTIER, Maire, Président de la Communauté de Communes.

Présents : Guy VATTIER, François DIETSCH, Roland LEPLOMB, Jean WOJDACKI, Elisabeth CHONE, Eliane SCHIAVI, Vincente FERRY, Dominique DE MICHELI, Elisabeth BARTH, Martine BELLARIA, Françoise BRUNETTI, Michel CAUSIN, Jean-Marc DUPONT, Catherine ENGELMANN, Didier GALOIS, Danièle KOWALEWSKI, Odette LEONARD, Jacques MIANO, Marie-Louise MUZZARELLI, Marguerite OUVARD, David ROSE, Colette MICHAUX-SCHAFHAUSER, René VICARI, Claudine VUILLET.

Absents :

Delphine BRAUN

Denis SPATARO donne procuration de vote à Dominique DE MICHELI

Denis VANTINI donne procuration de vote à Jean WOJDACKI.

Secrétaire de séance :

David ROSE

Le conseil municipal assiste à la présentation du bilan d'activités de la commission Animation, Fêtes et Cérémonies.



MOTION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES
A L'OUEST DU SILLON MOSELLAN

Monsieur le Préfet de région a ordonné le lancement des études préalables à la réalisation d'une « nouvelle liaison autoroutière Nord – Sud dans le sillon lorrain ».

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle a saisi à ce propos les communes du département en les invitant à exprimer leur point de vue sur un dossier conditionnant le développement de notre territoire.

La position adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale est la suivante :

« Le développement du transport international et l'utilisation de l'A31 comme voie de trafic principale entre le Nord et le Sud de l'Europe posent de graves problèmes de sécurité. C'est dans ce cadre que nous approuvons la construction du barreau Toul (Gye) – Dieulouard et du contournement sud de Nancy. Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle est chargé de conduire les concertations nécessaires à la définition du tracé Toul – Dieulouard et notamment au choix entre un tracé à l'Ouest ou à l'Est de Toul. Il est impératif que la concertation la plus large possible permette de repérer le meilleur tracé.

Mais cela n'est pas suffisant. L'Etat doit également assumer ses responsabilités en lançant le plus rapidement possible les travaux nécessaires à la sécurisation de l'autoroute A31. C'est pourquoi nous demandons sans plus attendre la mise à 2 x 3 voies du tronçon Dieulouard – Metz.

Par ailleurs, s'il n'est pas contestable que nous ayons besoin à long terme d'un second équipement Nord – Sud de grande capacité, capable notamment d'absorber les flux internationaux. Il n'est pas raisonnable de saturer encore plus le sillon lorrain.

C'est pourquoi, il apparaît essentiel de prendre le temps de conduire des études complémentaires sur un tracé à l'Ouest. J'approuve donc l'initiative prise en ce sens par Jean-Pierre Masseret, Président du conseil régional.

*Deux objectifs devront être particulièrement réfléchis : d'une part, la recherche d'une connexion fonctionnelle avec les flux transfrontaliers dans un secteur Belge et Luxembourgeois en pleine mutation et, d'autre part, une politique d'aménagement équilibré du territoire régional : comment, en effet, profiter de ce nouvel équipement pour faciliter le développement à l'Ouest du sillon, **des bassins de Briey**, de Longwy, de Toul au Pays-Haut, sous oublier la Meuse ?*

Force est de constater qu'en lançant des études d'environnement préalables à la réalisation d'un nouvel équipement autoroutier, Monsieur le Préfet de région confirme son choix d'un tracé Est pour la future A32. C'est à mon sens ne pas tenir compte de l'expression démocratique des citoyens lorrains, des orientations de la nouvelle majorité régionale et des choix exprimés par de nombreux élus de toutes tendances.

Dans ce contexte, comment imaginer faire progresser un dossier aussi important et sensible dans ce qui peut s'apparenter à une marche forcée imposée par l'Etat ? »

Par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité – une abstention (D. ROSE) :

- **EXPRIME** son soutien à un projet de tracé Ouest permettant une connexion fonctionnelle avec les flux transfrontaliers dans un secteur Belge et Luxembourgeois en pleine mutation (Esch Belval, Pôle Européen de Développement),
- **DIT** que la Liaison Briey A4 constitue un élément essentiel pour le développement des bassins de Briey et de Longwy dans cette perspective transfrontalière,
- **SOLLICITE** à cet effet, Monsieur le Préfet de Région pour qu'il lance des études complémentaires sur un tracé à l'Ouest du sillon mosellan,
- **REAFFIRME** en conséquence, l'urgence de la réalisation de la Liaison Briey A4.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Le conseil municipal :

- **DEBAT** de l'orientation budgétaire pour l'année 2005 selon le rapport ci-dessous.

VILLE DE BRIEY RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2005

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2312-1) prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Si ce débat n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins, faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le contenu et la forme du débat ne sont pas précisés.

Le débat est donc ouvert à partir d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Il présente entre autre, les situations économique et fiscale, aux plans national et local et les grandes orientations budgétaires de la municipalité en 2005.

I – PERSPECTIVES ECONOMIQUES

A) PERSPECTIVES INTERNATIONALES ET NATIONALES

Comme pour l'année précédente, l'élaboration du budget de la commune s'inscrit en 2005 dans un **contexte de reprise économique très progressive.**

En effet, si la reprise de la croissance annoncée en 2003 pour la Zone Euro s'est bien confirmée, elle s'est néanmoins ralentie au 2^{ème} semestre 2004 aux Etats-Unis.

Or, on sait combien l'une conditionne l'autre tant et si bien que la croissance française devrait être supérieure en 2005 à la moyenne de la Zone Euro (+ 1,9 %) pour atteindre 2,2 % en 2005 contre 2,5 % en 2004.

L'inflation, proche de 2 % en 2004 en France, devrait ralentir pour s'établir à **+1,5 % en moyenne annuelle sur 2005**.

La hausse des prix devrait donc être plus modérée qu'en 2004 année durant laquelle les prix dans l'alimentation ont progressé avec les aléas climatiques des derniers mois.

De même, la hausse du pétrole s'est répercutée comme prévue sur les produits manufacturés.

Cette conjoncture économique molle influe négativement sur les ménages qui sans être méfiants restent néanmoins extrêmement prudents.

Les ménages devraient vraisemblablement adopter un comportement précautionneux pour 2005 en privilégiant la reconstitution de leur épargne, attentifs par ailleurs, au **taux de chômage** et à **un pouvoir d'achat en stagnation**.

En 2004, leur consommation qui s'établissait à **+ 2, 4 %** contre **+ 1, 9 %** en 2003 devrait donc ralentir.

Enfin, l'année 2005 devrait voir un net redémarrage de **l'investissement productif qui pourrait atteindre + 6,0 % contre + 4, 5 % en 2004 et - 1, 9 % en 2003**.

B) PERSPECTIVES LOCALES

Le bassin de Briey a été fortement marqué ces dernières années par les fermetures brutales d'entreprises et la réduction d'effectif dans certaines d'entre elles :

- Ainsi, la fermeture d'**Europipe** à Joeuf dont l'impact a été tout aussi brutal sur les entreprises de sous-traitance du pôle tube ;
- la liquidation de **Stima-Sorim** à Moutiers ;
- et le plan social engagé par la société **Edscha** consécutif au recul de l'industrie automobile sur l'année 2003.

Toutefois, le bassin et notamment le « Pôle d'activités Industrielles et Technologiques de Briey » (anciennement « Zone industrielle de la Chesnois ») ont été positivement marqués par :

- la réalisation du projet d'extension de **Jalema**, véritable vitrine technologique en matière d'archivage avec à terme, la création de 8 emplois sur trois ans ;
- l'extension de la société des colliers **Norma** avec à la clef, la création de 60 emplois ;
- la pérennisation de la société de gardiennage **Guarding Force** par l'acquisition des anciens locaux de la société **Eurovia** aujourd'hui remarquablement installée à l'entrée du pôle ;
- l'implantation de la société **Bellucci** transport (transfert d'activité).

A cela s'ajoute, le lancement du nouveau **Master** sur les lignes de fabrication de la SOVAB, et l'implantation de la Société **Mestrole** spécialisée dans la métrologie (étalonnage des compteurs) ainsi que la société **Metra** spécialisée en vente d'appareil de métrologie (55 emplois pour les deux entreprises).

Le secteur commercial est également très dynamique avec l'ouverture de différentes enseignes en 2003 (**Weldom**) et en 2004 (**Chaussée et Défi mode**).

En 2005, une nouvelle enseigne de *hard discount* doit s'installer au Pôle Commercial Nord (**Aldi**) avec un effet dynamique évident sur le développement de la zone située en face de *Super U*.

Le « petit » commerce connaît également une reprise très nette en Ville Basse (Poterne) et l'installation de nouvelles activités sur le Pôle commercial du Woigot.

La municipalité enfin, s'intéresse particulièrement à l'impact transfrontalier sur notre territoire et plus largement du territoire de l'arrondissement, du **projet Esch-Belval**.

C) LA LOI DE FINANCES 2005

Le contrat de croissance et de solidarité qui encadrerait les engagements financiers de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales est reconduit en 2005.

Compte tenu de divers ajustements et abondements, les dotations de l'Etat aux collectivités locales incluses dans ce contrat, atteindront **43,7 milliards d'euros**, soit **une progression nette de 0,95 %** par rapport aux montants versés en 2004.

La nouvelle dotation globale de fonctionnement (DGF) progresse de **3,29 %** soit au total une masse de 37,9 milliards d'euros à répartir en 2005.

Au global, les concours de l'Etat (hors dégrèvements) aux collectivités locales inscrits dans la loi de finance s'élèvent à 53,7 milliards d'euros, soit une progression **de 3,5 %** par rapport à ceux versés en 2004.

Toutefois, l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités risque à nouveau de reculer en volume et à structure constante par rapport à 2003 et 2004.

Par ailleurs, les transferts de nouvelles compétences et charges dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a inmanquablement amené les régions et départements, principaux bénéficiaires de ces transferts à augmenter la pression fiscale, soit pour la Région Lorraine une augmentation annoncée de + 8 % et de 12,5 % pour le Département 54.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A) LES GRANDES LIGNES DU RESULTAT 2004

Comme les années précédentes, l'exercice 2004 devrait permettre de consolider la situation financière de la Ville.

L'épargne brute, solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses de même nature, devrait être, en effet, à nouveau, positif.

De ce fait, comme pour les exercices précédents, la Ville devrait dégager une capacité d'autofinancement positive, ce qui la ramènera à terme, en pourcentage, au même niveau que celui de beaucoup de communes de taille supérieure.

Le maintien du niveau d'épargne résulte de l'ajustement des dépenses à la progression des recettes de fonctionnement.

Ces dernières ont, depuis quelques années, profité de l'évolution favorable, même si elle a été parfois, très faible, de la croissance économique et de l'augmentation de la population enregistrée lors du dernier recensement.

Cette augmentation de la population confirmée par les opérations de recensement de 2004, devrait encore progresser avec les opérations programmées et en voie de réalisation pour certaines, dans la Ville-Haute (Les Merisiers 2 et 3) et dans la zone ouverte à l'urbanisation du Quartier des Petits Hauts, de la Chaularde (AEIM), de la Rue de Metz, de la Rue de la République, de la Rue Gambetta, de la Place Niederhaussen, de la Rue Foch, etc..

La mise en place d'une gestion optimisée et l'instauration d'une véritable politique d'achats (nouveau Code des Marchés Publics et règlement municipal de la commande publique) devrait également permettre de continuer à contenir de manière durable, la réduction des charges de fonctionnement.

En conséquence, **l'objectif prioritaire de la Ville reste de maintenir un niveau correct de solvabilité, tout en concrétisant une politique d'investissement ambitieuse.**

Le projet de budget 2005 sera donc construit dans cette perspective.

Dans ce contexte, la Ville parvient à assumer ses objectifs prioritaires depuis quelques années:

- **Une politique d'investissement ambitieuse ;**
- **Le maintien et l'amélioration des services à la population et la mise en œuvre de nouvelles actions ;**

- **La poursuite de la compression des dépenses de fonctionnement;**
- **L'optimisation des recettes d'investissement ;**
- **Le recours limité à l'emprunt pour financer l'investissement ;**
- **La réduction et stabilisation de la pression fiscale.**

B) UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

Le budget d'investissement, envisagé pour 2005, devrait, à nouveau, traduire les engagements pris par la municipalité **depuis 2001**.

En effet, le montant des crédits mobilisés respecte les orientations définies pour **assurer un financement équilibré de l'effort d'équipement de la commune**.

La plus grande partie de ces crédits sera donc consacrée à la réalisation d'équipements nouveaux notamment structurants, traduisant dans les faits les priorités municipales.

Les investissements programmés et reportés en 2005 sont présentés ci-dessous par grands thèmes.

Certains de ces travaux pour le moins importants, figurent bien entendu, en section de fonctionnement.

PROJETS DE REQUALIFICATION URBAINE ET DE TRAITEMENT PAYSAGER DES VRD, ET ESPACES PUBLICS

- **Requalification urbaine et paysagère de la Ville Haute- Avenue Puhl-Demange 2 - Pôle commercial Nord ;**
- **Requalification urbaine et paysagère du Quartier *Les Petits Hauts* :** subventions européennes, régionales et départementales notifiées ; projet 2005-2006 : **autorisation de programme ;**
- **Requalification urbaine et paysagère de la Ville Basse - Voie Sur berge 2** (rues de Metz et de la Filature) : dossier FEDER et SDE 54 en instruction, subvention régionale notifiée ;
- **Requalification urbaine et paysagère des entrées de la Ville Basse - rues Gambetta (RD 954A) et Stern** (dont défense incendie) : dossiers DGE et demandes de subvention CG 54 et Conseil régional en instruction ;
- **Requalification urbaine et paysagère du Quartier de La Kauenne 1^{ère} tranche** (secteur Henry Dunant et Rue Kennedy) : dépose poste BT rue Dunant et maîtrise d'œuvre ;
- **Requalification urbaine - traitement du parc vacant dégradé :** reconduction de l'opération dans la cadre du Contrat de ville 2004-2006 ;
- **Procédures d'expropriation pour la création d'une « maison de quartier » et d'un « parking couvert » rue de la Lombardie :** en cours ;

A noter par ailleurs, que le Conseil municipal ayant autorisé le Maire à lancer un marché à bons de commande pour des travaux de voirie, la municipalité continuera en 2005 à procéder, par phases successives sur deux ans, à des travaux de remise à niveau des voiries communales, trottoirs et autres espaces publics nécessitant une intervention urgente.

Sont d'ores et déjà programmées les opérations suivantes :

- **Avenue Albert de Briey ;**
- **Quartier de la Vieille Ville :** Rue de La Fontaine, Rue du lavoir, Rue Joffre.

PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF – BATIMENTS COMMUNAUX

- **Restauration et réhabilitation de l'Hôtel de Ville :** restructuration intérieure des *Grands Salons* et des bureaux du 1^{er} étage, aménagement des locaux du CCAS, réaménagement des toilettes et création d'une plate forme porte personnes ; dossier DGE en instruction ;
- **Travaux de réfection au Centre socio-culturel Lino Ventura** (rideaux de la Grande salle, étanchéité du toit) ;
- **Réhabilitation du foyer pour personnes âgées – résidence Pernet ;**
- **Etude relative à la Restauration du Beffroi ;**
- **Etude relative à la création d'un Espace muséal Le Corbusier :** en cours ;
- **Etude pour la création d'un nouveau groupe scolaire :** en cours ;

- **Bibliothèque** : passage chauffage au gaz et mise en conformité ;
- **Ecole Saint-Exupéry** : passage chauffage au gaz et mise en conformité ;
- **Démolition des anciens ateliers municipaux** ;
- **Construction d'un hangar de 150 m2 au Pôle Technologique** (nouveaux ateliers) ;
- **Réparations à la Trésorerie de Briey** ;
- **Réfection des peintures au CAC.**

PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN : VALORISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Réhabilitation et création d'un espace de jeux multisports à la Cité Radieuse de Briey** : convention de partenariat Ville de Briey -Copropriété ;
- **Création d'un terrain de bosses aux quartiers des Vignottes** ;
- **Travaux à la salle Alfred Merckel** : reprise des sols carrelés ;
- **Réfection des vestiaires des tennis couverts** ;
- **Ré-engazonnement du petit terrain de football et réaménagement de locaux techniques au Stade Augustin Clément.**

PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN : VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

- **Aménagement paysager et touristique du plan d'eau de la Sangsue et de la Forêt de Napatant – 1^{ère} phase** : création de sentiers, paysagement après la purge sanitaire ;
- **Projet Chemins et terrasses : Réhabilitation paysagère des friches urbaines et terrasses de la Grand'Rue – réhabilitation des chemins et terrasses du Foulon – éclairage des chemins et des remparts du Château de la Sous-Préfecture** ; dossier FSE et Conseil régional en préparation et en instruction ;
- **Création d'un espace « multi activités » au plan d'eau.**

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS MUNICIPALES

- **Marché du terroir** ;
- **Marche populaire de Briey** ;
- **Salon de Printemps (peinture)** ;
- **Voyage au début du 20^{ème} siècle** ;
- **2^{ème} Etape du circuit de Lorraine** ;
- **Fête Médiévale de Briey** : colloque sur *La Loi de Beaumont*, concert, Marché médiéval, spectacles ;
- **Tournoi national de baby-foot (plan d'eau)** ;
- **Fête de la Musique** ;
- **Foire de la Pentecôte** ;
- **Jeux du 14 juillet** : bal populaire, jeux gonflables, feu d'artifice, etc. ;
- **Brocante** ;
- **Bourse multi collections** ;
- **Bourse aux miniatures** ;
- **Vivre les Villes 2005** ;
- **Salon du Livre pour enfants** ;
- **Animation de la vieille ville** : « La nuit des esprits » ;
- **Expositions à la salle Edmond Kempf** ;
- **Patinoire 2005 (plan d'eau)** : Saint Nicolas, Marché de Noël.

AUTRES PROJETS

- **Externalisation des Archives municipales 2^{ème} Phase** ;
- **Transformation du site *internet* de la Ville de Briey** ;
- **Mise en réseau des écoles d'architecture de la Grande Région Saarlorslux-Alsace - PIC INTERREG - VOLET B - Coopération transfrontalière** ;
- **Jumelage Quattro Castella** : PIC villes jumelées.

C) LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION DES SERVICES A LA POPULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES ACTIONS

Si l'année 2003 avait été marquée par le transfert du Relais Assistantes Maternelles à la Communauté de Communes du Pays de Briey, l'année 2004 a vu, comme prévu, le service municipal d'accueil périscolaire incluant les activités basculer sous compétence intercommunale.

La municipalité entend néanmoins, maintenir et développer les actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et le domaine social :

Cela passe notamment par :

- **La reconduction partielle du Contrat Petite Enfance (0 à 6 ans);**
- **La reconduction partielle du Contrat Temps Libre (CTL) ;**
- **La reconduction de l'opération Ado Troc (chantiers vacances ado) ;**
- **La reconduction du chantier d'insertion "Les mille marches" ;**
- **La conclusion d'un partenariat avec l'EREA de Briey visant à permettre aux enfants de l'établissement d'intervenir sur des chemins et terrasses de la ville ;**
- **La reconduction des activités à destination des 13-18 ans (transport Amnéville) ;**
- **L'accompagnement des chantiers CAF vers la Communauté de Communes,**
- **Le maintien de l'activité ludothèque ;**
- **Le renforcement des activités des CEL ;**
- **Le développement du KIJ ;**
- **Le développement par le biais de la *Junior association* d'animations à destination des plus jeunes ;**
- **Un soutien fort en direction des associations briotines avec la mise en place systématique d'une convention de partenariat avec chaque association.**

D) LA POURSUITE DE LA COMPRESSION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme la plupart des villes moyennes, Briey est finalement confrontée à un phénomène récurrent de contraction des recettes et de progression des dépenses.

La municipalité s'attelle par conséquent à dégager de nouvelles marges de manœuvre en **optimisant sa gestion** à travers plusieurs axes :

- **l'optimisation du patrimoine ;**
- **l'entretien du patrimoine ;**
- **la mise en place d'une politique d'achat avec un recours systématique à la mise en concurrence ;**
- **une gestion fine du personnel.**

Ainsi, les effectifs stabilisés depuis deux ans, vont à nouveau se réduire, avec le départ programmé en 2005 de 6 agents (retraite, transfert, invalidité) qui ne seront compensés que pour un seul agent faisant office d'ATSEM dans une école maternelle.

La mutation des services municipaux ne justifie pas en effet, de recrutements de compensation.

Par ailleurs, la municipalité poursuivra en 2005 **la réduction de son patrimoine immobilier** par la vente notamment :

- des ateliers municipaux (après démolition) ;
- des bureaux dits *Des douanes* Impasse Saint Antoine ;
- des deux appartements de l'Ecole Jacques Prévert,
- des terrains communaux du *Quartier des Petits Hauts*, de l'Impasse des Sèchechevaux, de la Zone dite du *Contournement Nord*, etc.

Ces ventes immobilières permettent outre de réduire les charges de fonctionnement imputables à la commune de générer également des recettes.

Enfin, la municipalité continuera le passage systématique du chauffage au gaz de ses bâtiments de manière à générer des économies.

E) L'OPTIMISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Suivant une démarche engagée depuis 2000, la Ville entend privilégier les investissements pouvant donner lieu à subventions.

Cela passe par une optimisation des recettes en privilégiant notamment les co-financements croisés et les partenariats avec :

- La Communauté Européenne : FEDER Objectif 2, PIC INTERREG, PIC Villes jumelées ;
- L'Etat : Dotation Globale d'Equipement, DRAC (Fonds des monuments historiques, fonds culturels), CAF, FNADT ; PASER ;
- Le Conseil Régional : Contrat de Ville (2^{ème} Phase) et fonds traditionnels ;
- Le Conseil Général : Dotation d'Equipement et fonds traditionnels ;
- La Communauté de Communes du Pays de Briey ;
- Le mécénat culturel.

L'objectif est d'atteindre, pour ces investissements, le plafond des 80 % de recettes, objectif quasiment atteint pour les investissements susvisés.

La surconsommation des crédits européens amène toutefois les services instructeurs à réduire les taux d'intervention et à poser des critères qualitatifs d'éligibilité aux mesures communautaires draconiens.

Ainsi, les projets de requalification urbaine (mesures B.3.7. et C.3.7. du DOCUP) devront intégrer un volet paysager allant de 30 % à 50 des dépenses totales .

Par ailleurs seuls les projets cofinancés par d'autres partenaires institutionnels seront éligibles.

Tous ces éléments rendent donc plus difficile l'investissement communal **en attendant le nouveau dispositif d'aides européennes .**

A ce sujet, la parution en juillet 2004 des nouveaux règlements de la future politique régionale européenne 2007-2013 a permis d'identifier les trois grands objectifs qui sont :

- **la CONVERGENCE pour soutenir la croissance et la création d'emplois dans les régions les moins développées ;**
- **la COMPETIVITE régionale et l'emploi qui remplace notamment l'Objectif 2 ;**
- **la COOPERATION TERRITORIALE.**

Il reste que si les objectifs sont clairement identifiés, la plus grande incertitude règne quant aux moyens qui seront affectés à ces fonds dans une Europe élargie à 25.

L'objectif « compétitivité et emploi » devrait être l'une des principales sources de financement européen des collectivités françaises entre 2007 et 2013. Il vise à encourager les changements et le développement économique, compétence, au principal, régionale et privilégiera les opérations transfrontalières.

La ventilation de l'enveloppe financière se fera par Etat membre et devra être assise sur la population éligible, la prospérité régionale, la prospérité nationale et le taux de chômage.

C'est à l'Etat qu'il appartiendra de désigner en son sein les territoires qui auront besoin du soutien européen.

F) LE RECOURS LIMITE A L'EMPRUNT POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT

Depuis 2001, si ce ne sont, en 2002, les emprunts relais aujourd'hui soldés pour les opérations du lotissement des Merisiers pour lequel tous les terrains ont été vendus et du Schéma d'Assainissement du Contournement Nord pour lequel la commune a perçu des fonds européens, les 5 335 500 euros (3,5 millions de francs), la Ville n'a pas recouru à l'emprunt pour financer ses investissements.

La municipalité entend poursuivre son action en 2005, en limitant un tel recours aux seules opérations génératrices, à terme, de recettes.

Ainsi, l'emprunt nécessaire à la construction par la Ville de nouveaux locaux pour l'installation de l'ANPE (974 000 euros) sera intégralement couvert (et remboursé) suivant le dispositif – bail en l'état futur d'achèvement – validé à l'unanimité par le conseil municipal à l'occasion de sa réunion du 20 février 2004 et signé par le Maire et le directeur régional de l'ANPE le 1 mars 2004.

La stabilisation, voire réduction de l'encours de la dette sera ainsi assurée.

G) LA STABILISATION DE LA PRESSION FISCALE

La municipalité s'est engagée depuis 2001 dans une politique de réduction de la pression fiscale et de **compensation réelle des hausses de la fiscalité intercommunale s'il devait y avoir lieu, et départementale et régionale.**

L'objectif en 2005 sera bien de **stabiliser** la pression fiscale communale.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU CIRCUIT DES MINES – CIRCUIT DE LORRAINE 2005

L'association du Circuit des Mines qui organise depuis 1956 la célèbre course cycliste « Circuit des Mines » a informé la Ville de Briey que la course à étapes était classée pour l'année 2005, en catégorie C1, c'est-à-dire en course professionnelle.

Le « Circuit des Mines » réservé jusqu'à présent aux amateurs, devient par conséquent le « Circuit de Lorraine », marque de cette professionnalisation, d'une course équivalente aux « Quatre jours de Dunkerque ».

Cette course constituant un évènement exceptionnel, la Ville de Briey a été sollicitée pour organiser une étape phare consistant en un « contre la montre » autour du plan d'eau de la sangsue.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de 9 000 € à l'association du Circuit des Mines – Circuit de Lorraine 2005.

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT – REQUALIFICATION URBAINE DES PETITS HAUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L.2311-3 et R.2311-9,

VU les délibérations du Conseil municipal relatives au projet de requalification urbaine et paysagère du Quartier des Petits Hauts,

ENTENDU le rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que le projet susvisé constitue une opération à caractère pluriannuel et doit être en conséquence programmé sur les exercices budgétaires 2005 et 2006,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-dessous,
- **DECIDE** de l'inscription de cette autorisation dans le budget primitif 2005 de la Commune conformément aux règles prévues dans les dispositions susvisées.

Requalification urbaine et paysagère du Quartier des Petits Hauts

Autorisation de programme : 1 400 000 €

Crédits de paiement ci-après sur le budget de la commune :

Année 2005 : 1 000 000 €

Année 2006 : 400 000 €

SUBVENTION AU F.N.A.S.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 12 119,49 € au titre de l'exercice 2005, au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale.
Cette cotisation est calculée au prorata du montant des salaires nets imposables et du nombre d'agents.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BRIEY ET L'EREA- PROJET CHEMINS ET TERRASSES

La Ville de Briey a été saisie le 20 janvier 2005 d'une demande d'intervention des élèves de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) « Hubert Martin » sur une partie des chemins et terrasses du territoire de la commune en vue de leur réhabilitation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la formation dispensée par cet établissement en dehors du temps scolaire et vise trois objectifs : éduquer à la citoyenneté, accompagner un processus d'insertion sociale et professionnelle et enfin faire acquérir aux élèves des techniques et des connaissances paysagères. Il doit débiter après les vacances scolaires de février.

Désireuse de soutenir ce projet éducatif et de coordonner au mieux l'intervention des différents acteurs à l'œuvre sur les chemins et terrasses de Briey, la Ville a proposé à M. PEIROTÉS, Directeur de l'EREA, d'encadrer le déroulement de l'action initiée par son établissement par la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Briey et l'EREA – Projet chemins et terrasses, ci-annexée,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Briey et l'EREA – Projet chemins et terrasses.